

>> LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Vous trouverez dans ce bulletin le rappel des réalisations de l'année 2010, la présentation des projets de la municipalité pour 2011, ainsi que le compte-rendu de l'action de la Communauté de communes. Le travail ne manque pas, comme vous le voyez, pour que la vie à Lussas soit agréable et que chacun puisse pleinement s'y épanouir.

Vous pourrez lire aussi un article sur le projet de prospection de gaz de schiste sur notre canton (permis de Villeneuve-de-Berg). Je tiens à rappeler ma très forte implication sur ce dossier pour sensibiliser les différentes instances sur les effets néfastes de ce projet. Une première manche de la bataille a été gagnée grâce à la mobilisation citoyenne et à celle de tous les élus du territoire, cependant nous devons rester vigilants.

Bonne lecture à tous.

Jean-Paul Roux

>> DE 2010 A 2011

LE CENTRE CULTUREL ET LA CASERNE DES POMPIERS

Ces deux opérations importantes ont été conduites simultanément, avec une délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA).

L'obligation d'adapter l'ensemble du bâtiment du centre culturel aux nouvelles normes d'accessibilité a conduit à de gros travaux. L'escalier métallique extérieur a été supprimé. Un hall d'accès a donc été créé pour desservir les salles via un escalier intérieur et un ascenseur.

Ces travaux ont permis de modifier la disposition des salles du centre du bâtiment et de créer de nouveaux vestiaires, plus spacieux et confortables, pour l'Union sportive.

La salle du club du troisième âge et la salle polyvalente du 2ème étage sont maintenant plus vastes, éclairées par de grandes baies vitrées. La salle des aînés dispose d'une cuisine plus fonctionnelle. Un escalier extérieur, au nord, sert d'issue de secours. Toutes les façades ont été restaurées ce qui améliore nettement la qualité esthétique de l'ensemble du bâtiment.

Le centre culturel est au cœur de la vie du village et de son animation. Il permet la réalisation des très nombreuses activités que proposent les associations de Lussas. Il est aussi essentiel à l'activité liée au film documentaire et à l'organisation des états généraux, manifestation de plus en plus reconnue.

>> DE 2010 A 2011... DE 2010 A 2011... DE 20



Le coût de cette réhabilitation et de ces aménagements s'est élevé à 520 000 € HT, dont 320 000 € de subventions (239 000 € de l'État, dans le cadre de l'opération Pôle d'Excellence Rurale portée par la Communauté de communes Berg et Coiron ; 73 000 € du Conseil Général, avec Cap Territoire ; 16 000 € de la Région, par le Pays de l'Ardèche Méridionale).

Les travaux de mise en conformité, d'aménagement et d'extension de la caserne des pompiers étaient tout aussi nécessaires, et d'autant plus souhaités par les sapeurs pompiers de Lussas que les derniers travaux remontaient à 25 ans. Les nouveaux vestiaires et les douches, aménagés sous les vestiaires des footballeurs, font une place spécifique aux femmes sapeurs. L'extension construite sur la placette à l'ouest a permis de créer une salle d'appel et une salle de réunion. Dans le garage, le VSAV (véhicule de secours aux asphyxiés et aux victimes) dispose d'un local aménagé, conforme aux normes sanitaires et fermé.

Mettre à la disposition des sapeurs pompiers de Lussas des locaux corrects, adaptés à leurs besoins et à leurs missions est aussi une façon de leur prouver notre reconnaissance pour les secours qu'ils apportent aux personnes et aux biens, faisant face à une tâche qui devient de plus en plus lourde.

La réhabilitation de la caserne a coûté 196 000 € HT, dont 65 % ont été pris en charge par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, les 35% restant émarginent au budget communal, avec une aide de 28 000 € du Conseil Général, par le biais de l'opération Cap Territoire.



L'AGENCE POSTALE

Depuis le 1er janvier 2010, nous sommes passés sous le régime de l'agence postale communale.

Elle est ouverte tous les matins, sauf le mercredi, de 9h à 12h et gérée par Diane Colonna. Même s'il n'est pas possible d'y réaliser l'ensemble des opérations qui sont possibles dans un bureau de poste, le nombre des utilisateurs de l'agence est de 20 à 30 par jour, ce qui confirme qu'il est nécessaire de maintenir ce service, qui est à la charge du budget communal. Il bénéficie d'une indemnité compensatoire de la Poste, mais elle ne couvre pas l'intégralité des frais occasionnés.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Après les dernières réserves émises par les services de l'État, le projet de plan local d'urbanisme révisé a été arrêté au printemps 2010. L'enquête publique s'est déroulée au cours de l'été. Le projet a été approuvé par le Conseil Municipal le 22 décembre 2010. Les délais légaux étant maintenant purgés, le plan local d'urbanisme est en application depuis le 11 février 2011.

ÉCOLE

Le programme « École numérique rurale » engagé par l'État a permis d'équiper l'école de Lussas en matériel informatique pour un montant de 11 300 € HT, subventionné à hauteur de 8 997 €. Cet équipement donne entière satisfaction aux enseignants et aux enfants.

AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ AUTOUR DE L'ÉCOLE

Cette opération a été commencée au cours des vacances de Toussaint. Un trottoir a été aménagé le long de la route pour les piétons. Cet aménagement réduit la largeur de la chaussée et force ainsi les automobilistes à ralentir. Le trottoir est complété par un marquage au sol de part et d'autre de la chaussée jusqu'à l'entrée ouest du village. L'investissement total se monte à 19 000 € HT (avec une participation de 6 610 € du Conseil Général dans le cadre de Cap Territoire).



LA TRAVERSÉE D'EYRIAC

Le bétonnage des fossés dans la traversée d'Eyriac améliore la sécurité et concourt à la valorisation du hameau.

VOIRIE

L'ensemble des travaux réalisés sur la voirie représente un investissement d'environ 26 300 € HT. Ils concernent essentiellement le chemin du Plot et le chemin de Devessas, ainsi que les travaux d'entretien courants (fossés, dégâts d'orages, nids de poules...).

L'hiver rigoureux qui s'achève a endommagé les chemins et des travaux sont à prévoir.

ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement a été prolongé à l'Est du village. Le montant de cette opération s'est élevé à 60 000 € HT, financé à 50 % par le Conseil Général. En coordination avec ce chantier, le SIVOM Olivier de Serres a pu poser une canalisation d'eau potable qui desservira ce quartier et servira aussi à renforcer le quartier de Toulouze, sur la commune de Mirabel.

LE COLUMBARIUM

Un columbarium a été construit à l'entrée du nouveau cimetière. Il comporte 18 emplacements autour d'un espace clos, propice au recueillement, qui sera agrémenté de plantations. Cette opération réalisée en régie, afin d'en maîtriser le coût, représente un investissement de 16 000 € TTC.

ACQUISITION FONCIÈRE

La municipalité vient d'acquérir l'ensemble de la maison Charensol (qui se trouve au cœur du village, en face de l'église et le long de la route de Darbres), ainsi que les terrains situés à la sortie du village, route de Mirabel, entre le ruisseau Champagnac et le chemin de Bourgeon.

En ce qui concerne l'acquisition de la maison, le projet de la municipalité serait de recréer une activité commerciale pour ramener de la vie au cœur du village.

Les terrains, dont la superficie est de près de deux hectares, permettent de disposer de réserves foncières afin de pouvoir répondre, le moment venu, aux besoins de développement du village.

DÉBROUSSAILLAGE EN BORDURE DES GRAS

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les incendies et feux de forêts, la législation (article du code forestier L 321-5-3-1) rend impératif de réaliser un entretien de son terrain. Le débroussaillage doit être terminé avant le 30 juin. Les propriétaires sont tenus d'effectuer les travaux de débroussaillage.

« On entend par débroussaillage les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes. »

Vous trouverez ci-dessous les détails des dimensions de terrains à débroussailler résumée sur ce schéma



La zone à débroussailler s'étend sur un rayon de 50 mètres autour des constructions, chantiers travaux, et installations de toute nature ainsi que sur une bande de 10 mètres de part et d'autre de l'emprise des voies privées donnant accès à ces constructions.

Attention : il s'agit d'un débroussaillage et d'un maintien en l'état débroussaillé pour ces zones.

Les travaux de débroussaillage sont à la charge du propriétaire de la construction, y compris si la zone dépasse les limites de son terrain. Dans le cas où les services compétents constatent la défaillance du propriétaire face à ces obligations, il lui est adressé un avertissement écrit. Si dans un délai de deux mois, rien n'a changé, un procès verbal peut être dressé et la commune peut pourvoir d'office aux travaux nécessaires au respect de cette loi et en faire supporter les charges au propriétaire concerné.

INFORMATION GAZ DE SCHISTE

Le 1^{er} mars 2010, le ministre Jean-Louis Borloo a autorisé la multinationale américaine Schuepbach Energy, associée à GDF Suez, à rechercher du gaz de schiste dans le sud de l'Ardèche. Ce « permis de Villeneuve de Berg », permis exclusif de recherche pour cinq ans renouvelable deux fois, pourrait être suivi d'un permis exclusif d'exploitation.

Le gaz de schiste est enfermé dans des roches et situé de façon diffuse, en grande profondeur, entre 1 000 et 3 500 mètres. Il est exploité grâce au procédé de « fracturation hydraulique ». Cette technique consiste à forer verticalement en traversant les nappes phréatiques, puis à opérer un forage horizontal. Il faut ensuite fracturer la roche par une injection de liquide composé à 95 % d'eau à haute pression afin de broyer la roche et de libérer les gouttelettes de gaz. Pour maintenir ouvertes les fissures de la roche, du sable et des billes sont injectés ainsi que des produits chimiques. Les forages sont espacés de quelques centaines de mètres et chaque puits fait l'objet d'une quinzaine de fracturations avant d'être abandonné. Ce sont donc pour chaque puits environ 1 125 tonnes de produits chimiques qui sont laissés dans le forage à la fin de l'exploitation. Ces produits toxiques peuvent alors contaminer les nappes d'eau souterraines. La fracturation hydraulique est donc une technique d'exploitation complexe et coûteuse qui soulève de graves problèmes de pollution et de santé publique, décrits par la presse internationale.

La perspective de forages de prospection, de l'extraction et de l'exploitation de ces gaz de schiste suscite des interrogations et une inquiétude de la part des habitants, des acteurs de l'agriculture, du tourisme, de l'ensemble du monde économique et des élus locaux. En effet, comme le montre l'exploitation actuelle en Amérique du Nord, les effets de ce type de forages sont préjudiciables pour l'environnement et la santé : pollution de l'eau, émissions de gaz toxiques, prélèvement important de la ressource en eau, émission de gaz à effet de serre, va-et-vient incessant de véhicules poids-lourds pour l'acheminement de l'eau et pour l'évacuation des gaz extraits.

Les forages compromettraient irrémédiablement l'image de territoire naturel, accueillant, et la qualité de cadre de vie sur laquelle sont fondés les atouts de développement de l'Ardèche et de notre commune. Toutes ces raisons ont conduit la municipalité, comme beaucoup d'autres ainsi que le Conseil régional, le Conseil général et les parlementaires de l'Ardèche, à soutenir le collectif « Stop au gaz de schiste » et à s'opposer à toute prospection et exploitation de gaz de schiste.

Dernière minute : Des propositions de loi sont déposées nous permettant de penser que les permis d'exploration de gaz de schiste devraient être abrogés. Cependant, il faut rester très vigilant tant que les lois ne sont pas votées et les décrets d'application publiés. Cette avancée est le résultat de la forte mobilisation citoyenne et des élus locaux.

Pour plus d'information, consulter le site : www.stopaugazdeschiste07.org

>> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DE 2010 A 2011... Voici les grandes lignes des opérations effectuées par la Communauté de communes Berg & Coiron, présidée par Jean-Paul Roux.

Aujourd'hui, les communautés de communes sont devenues nécessaires à la vie des communes. La quasi-totalité du territoire français est d'ailleurs couvert par des structures intercommunales.

Les communautés de communes permettent de conduire les actions et les projets qui répondent aux besoins nouveaux des populations, projets ou actions qui ne pourraient être portés par les communes de manière isolée.

Sans énumérer tout ce qui se fait à Berg & Coiron depuis la création de la communauté de communes en 2004, quelques services phares méritent d'être rappelés :

... LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES et des poubelles jaunes est assurée depuis 2008 par l'équipe des services techniques qui s'occupe aussi de l'entretien des sentiers de randonnée, des zones d'activités, de la réalisation de cache-containers.

... LA CRÈCHE INTERCOMMUNALE est ouverte depuis août dernier. Elle accueille déjà plus de 50 enfants. Dans le même bâtiment est prévu un espace pour le relais d'assistantes maternelles. On le doit bien à nos 50 assistantes maternelles !

... Toujours dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, la communauté de communes gère les CENTRES DE LOISIRS de Lavilledieu et de Villeneuve-de-Berg qui débordent d'énergie pour mettre en œuvre des activités pour les 3 à 16 ans. Leur fréquentation augmente d'année en année.

... LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE apporte un service quotidien de proximité aux personnes qui en ont besoin, âgées ou moins âgées, aux mêmes conditions, qu'elles soient au cœur des villages ou dans les quartiers plus isolés.

... L'OPAH, OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT, a un franc succès. Les objectifs fixés sont largement dépassés et cela génère du travail pour les artisans locaux. L'OPAH se termine fin 2011, avis aux propriétaires qui souhaitent réhabiliter, il ne leur reste que quelques mois pour constituer leurs dossiers...

... Berg & Coiron gère aussi plusieurs actions dans le domaine du DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. C'est d'ailleurs l'objet du dernier journal qui a été distribué dans les boîtes aux lettres. Il est essentiel de conforter la zone de Lavilledieu, pour l'enjeu qu'elle représente en matière d'activité et d'emplois dans notre territoire mais aussi dans tout le sud ardéchois.

... LES PROJETS

... En 2011, des locaux pour les SERVICES TECHNIQUES de Berg & Coiron vont être construits dans la zone de Lavilledieu.

... Le territoire de Berg & Coiron devrait être labellisé PAYS D'ART ET D'HISTOIRE.

... Berg & Coiron travaille au projet de PISCINE COUVERTE D'Aubenas avec l'ensemble des communautés de communes du bassin albenassien.

... Enfin, une question essentielle est à l'étude : l'accueil de MÉDECINS GÉNÉRALISTES pour l'ensemble du territoire, en lien avec les professionnels de la santé et l'hôpital local.

Pour toutes informations, consulter le site internet de la communauté de communes : www.bergetcoiron.fr

TRAVAUX 2011

A la suite des engagements pris lors de la réunion publique sur la circulation dans le hameau d'Eyriac, l'élargissement de la voie communale n° 6 le long du garage Aygon, est prévu. La nouvelle voie permettra le croisement des véhicules et améliorera la visibilité. Cet élargissement sur environ 200 m implique le déplacement de poteaux électriques, l'acquisition d'une bande de terrain sur le côté est de la voie et la construction d'un mur de soutènement.

La réhabilitation des réseaux d'assainissement se poursuit. Après l'extension à l'Est, une nouvelle tranche concernant le quartier de l'église et une autre tranche au quartier de Rieux devraient être réalisées, en coordination avec la réfection des réseaux d'eau potable par le SIVOM Olivier de Serres.

Le projet de réhabilitation de la place couverte près de l'église est en cours d'élaboration, des financements du Conseil général dans le cadre de CAP Territoire ont été acquis.

Des travaux de voirie seront entrepris à la fin du premier semestre 2011, une consultation a été lancée auprès des entreprises de travaux publics.

Un projet de rénovation de la salle de cinéma est à l'étude. Des financements sont sollicités auprès du Département, de la Région et du Centre national du cinéma. Les conditions de projection ne permettant plus d'offrir aux spectateurs des séances de qualité, nous voulons mettre le son et l'image aux normes actuelles. Ce nouvel équipement permettra aussi à l'avenir de visionner des films en numérique.

>> RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

→ Ouverture de la mairie :

lundi, mardi, jeudi de 9h à 11h30 ;
vendredi de 13h à 18h.

Le maire et les adjoints sont à votre disposition sur rendez-vous. Tél : 04 75 94 20 06.

→ Centre communal d'action sociale :

Contactez la mairie pour prendre rendez-vous.

→ **Recensement militaire** : Les jeunes gens (filles et garçons) nés en 1995 doivent venir se faire recenser en mairie à leur date anniversaire.

→ **Cinéma** : Les séances reprennent cet automne après la rénovation de l'équipement.

→ Bibliothèque :

Mardi de 10h à 12h ; Mercredi 16h30 à 18h ; Samedi de 10h à 12h.

Cotisation 6 € par an et par famille.

→ **Car** : Nous vous rappelons qu'un service de car est assuré le samedi matin à destination d'Aubenas. Départ : 8h au carrefour du village. Retour à 12h (départ d'Aubenas : 11h30).

→ Ordures ménagères :

>>> du 11 septembre au 12 juin, la collecte s'effectue ainsi : le lundi pour toute la commune et le vendredi pour le village uniquement.

>>> du 13 juin au 10 septembre, la collecte s'effectue le lundi et le vendredi pour toute la commune ;

>>> Collecte sélective (bacs jaunes) : le mercredi aux points de regroupement.

>>> La déchetterie de Villeneuve de Berg est ouverte du lundi au samedi de 9 h à 12h. Elle permet de recueillir les encombrants, objets divers, cartons, ferrailles, etc. pour la préservation de l'environnement, la sécurité de tous, sans oublier l'esthétique de nos points de collecte.